



**Séance extraordinaire du comité exécutif
du jeudi 21 août 2025**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 août 2025

10.003 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 août 2025

20 – Affaires contractuelles

20.001 Entente

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1255548005

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville et l'Agence de mobilité durable établissant les responsabilités et obligations de chaque partie

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1250683003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

40.002 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CG Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1250683002

Adopter la résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance